



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 99-F  
10 mars 1998  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

*Pour action*

---

Point de l'ordre du jour: 1.4

SÉANCE PLÉNIÈRE

**Directeur du Bureau de développement des télécommunications**

PARTENAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT: DE NOUVELLES POSSIBILITES  
POUR LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Le rapport stratégique ci-joint a été rédigé à la demande du Comité consultatif du développement des télécommunications (CCDT) et tire parti de divers apports, notamment de contributions de M. James Bond (Banque mondiale), de Mme Martina L. Bradford (Lucent Technologies) et de M. Anthony DeBono (Investcom), Vice-Présidents du CCDT. Ce document a été examiné par les participants à la deuxième réunion préparatoire à la CMDT-98 (Genève, octobre 1997) et par le Comité consultatif du développement des télécommunications à sa neuvième réunion (Genève, février 1998). Il est présenté à la Conférence pour information.

A. Laouyane  
Directeur, BDT

## PROJET

# PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT: DE NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Résumé analytique .....	4
Introduction .....	7
Préambule .....	7
I Développement des télécommunications: Stratégie d'ensemble .....	8
1 Nouveaux défis - nouvelles possibilités de développement social,8 économique et culturel.....	8
• Réformes relatives à la réglementation .....	8
• La société de l'information et l'infrastructure mondiale de l'information .....	9
• Accords commerciaux .....	9
• Bilan.....	10
2 Financement des projets de télécommunication à l'ère de la restructuration.....	10
3 Partenaires du développement des télécommunications: le secteur privé et les organisations non gouvernementales .....	13
4 Application des nouvelles technologies au service du développement socio-économique et culturel .....	15
5 Pays les moins avancés: le pari non tenu .....	20
6 Développement des télécommunications rurales.....	21
7 Renforcement des capacités au service d'un développement durable .....	23
II Vers l'élaboration d'une stratégie du Secteur du développement de l'UIT pour le nouveau millénaire .....	26
1 La création du BDT: histoire d'une réussite.....	26
2 Assistance directe .....	27
3 Mise en valeur et mobilisation des ressources.....	29
4 Partenariats .....	30

5	Partage de l'information .....	33
6	Renouveau du Secteur - Nouveaux moyens à mettre en oeuvre pour s'acquitter de la tâche .....	33
	Annexe 1: Mission du Secteur du développement des télécommunications.....	36
	Annexe 2: Extraits de la Déclaration de Buenos Aires.....	38

## Résumé analytique

Le présent document a pour objet d'aider les délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1998 (Malte) à examiner le Plan stratégique du Secteur du développement de l'UIT. Lorsque la Constitution et la Convention de l'UIT (Genève, 1992) ont porté création du Secteur du développement des télécommunications, on a adopté, pour faire face aux défis des télécommunications, un concept stratégique intégré. Les promoteurs de cette initiative (les gouvernements, le secteur privé et les organisations internationales et régionales) s'efforcent depuis quatre ans de relever ensemble ces défis. De nouveaux acteurs, dont des organisations non gouvernementales et des représentants de la communauté des usagers se sont joints à eux ces dernières années. Les décideurs d'autres secteurs économiques (enseignement, santé et services communautaires, protection de l'environnement et assistance humanitaire) commencent à accorder dans leurs programmes une priorité élevée aux télécommunications.

Au vu de l'intérêt croissant manifesté pour le développement des télécommunications et du rôle crucial qu'il joue dans le contexte plus large de la société de l'information, il convient d'analyser attentivement la situation actuelle. Le Plan stratégique, qui porte sur les quatre prochaines années de travaux de l'UIT-D, est un élément important dans l'évolution de la société mondiale. Trois grandes tendances, parmi beaucoup d'autres, caractérisent le secteur des télécommunications sous l'angle du développement. En premier lieu, la réforme de la réglementation, qui figurait déjà en bonne place à la CMDT de 1994, s'est considérablement accélérée sous l'impulsion des nouvelles technologies et des nouveaux services, avec l'arrivée de nouveaux venus sur le marché et depuis l'émergence d'un cadre commercial multilatéral. Au moins 24 opérateurs publics ont été privatisés depuis 1994, on s'attend que 30 autres le soient avant l'an 2000. En deuxième lieu, la création d'une infrastructure mondiale de l'information annonce l'avènement de la société mondiale de l'information, comme l'a souligné à la CMDT-94 M. Al Gore, Vice-Président des Etats-Unis. Le monde entier reconnaît aujourd'hui que les services fondés sur les technologies de l'information et de la communication sont un élément clé de la croissance économique. Les télécommunications sont un support crucial de ces services et de leur contenu (information, connaissances et loisirs). Le problème de l'accès à ces services et à ces informations est un point essentiel figurant à l'ordre du jour de Tribunes internationales et sera l'une des grandes questions traitées par la CMDT-98. En troisième lieu, les accords sur le commerce des services de télécommunications récemment conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ont des retombées lourdes de conséquences pour la fourniture des services nationaux et internationaux de télécommunication. Plus de quarante pays en développement ainsi que six pays européens en transition ont pris part aux négociations de l'OMC et un grand nombre d'entre eux ont proposé d'ouvrir totalement leur marché à la concurrence.

Ces tendances mondiales ouvrent au Secteur du développement de nouvelles perspectives favorisant l'accélération de la croissance des télécommunications dans le monde entier, ainsi qu'en témoigne le regain l'intérêt manifesté par le secteur privé pour les investissements dans cette branche. D'après les estimations de la Banque mondiale, le total des investissements dans les pays en développement et dans les pays en transition d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique devront doubler pour passer de 30 milliards (chiffre actuel) à 60 milliards par an. Le financement de ces investissements proviendra de plus en plus fréquemment du secteur privé. Les bénéfices réinvestis par le secteur, qui constituent une source habituelle de crédits, ne suffisent plus à financer l'expansion nécessaire. On prévoit de recourir de plus en plus fréquemment à des montages financiers comme les accords construction-bail-transfert (BLT) et construction-exploitation-transfert (BOT). Il importera toutefois d'adopter des systèmes réglementaires qui réduisent les risques d'incertitude si l'on veut renforcer la confiance des investisseurs et des institutions de financement de la dette. Il faudra également résoudre d'autres problèmes comme ceux de l'octroi de licences et des mécanismes de passation des marchés dans des conditions non concurrentielles si l'on veut exploiter au maximum le potentiel

d'investissement du secteur privé. D'autres sujets, comme les accords de règlement des comptes pour les télécommunications internationales, seront évoqués lors du deuxième Forum mondial des politiques et des télécommunications consacré au commerce et aux télécommunications qui se déroulera à Genève en mars 1998.

Les questions financières ont des répercussions directes sur l'efficacité de l'UIT-D. Les apports de capitaux privés sont déjà cinq fois supérieurs au montant des ressources de l'aide publique au développement, ce qui modifie en profondeur le rôle de gestionnaire de projets traditionnellement assuré par le BDT. Le rôle de catalyseur que se proposait de jouer le Secteur en 1994 s'est avéré favoriser efficacement l'expansion des télécommunications. A cet égard, le BDT a mis au point une stratégie de collaboration avec le secteur privé dans le cadre de projets visant à stimuler la concurrence et à encourager ce secteur à investir dans les pays en développement. Le BDT a également joué un rôle efficace en s'associant avec des organisations non gouvernementales, par exemple pour les secours en cas de catastrophe et pour l'atténuation des effets des catastrophes, domaines où les ONG peuvent mettre en oeuvre des services sur le plan local, alors que l'UIT-D et ses partenaires ne peuvent pas toujours y contribuer directement. Dans le cadre du Secteur du développement, les Membres de l'UIT et les Membres du Secteur peuvent prendre part à des programmes et travailler au sein de Commissions d'études afin d'influer encore davantage que par le passé sur le développement des télécommunications.

Dans son rôle de catalyseur, l'UIT-D stimule et encourage la mise en oeuvre et l'application des nouvelles technologies au service du développement socio-économique et culturel. Le BDT a contribué à rassembler les pays et les opérateurs internationaux au sein de Africa ONE, système câblé sous-marin assurant la connectivité régionale et mondiale de l'Afrique, ainsi qu'à poursuivre la construction d'autres infrastructures telles que RASCOM et PANAFTEL. Il a en outre établi un groupe d'experts qui informe les pays en développement des avantages des systèmes GMPCS et a organisé cinq ateliers sur les GMPCS adaptés aux besoins de ces pays. Le BDT, qui tire parti de l'utilité des applications de télécommunication pour d'autres secteurs économiques, a eu une activité dans les domaines de la protection de l'environnement, du téléenseignement, de la télésanté, des secours en cas de catastrophe et de l'atténuation des effets des catastrophes.

Le Secteur du développement, qui est traditionnellement l'organe de l'UIT qui s'efforce de combler le "fossé" séparant les télécommunications des pays en développement de celles des pays industrialisés, s'intéresse désormais davantage aux questions plus générales de l'accès aux services de télécommunication. Les stratégies visant à faciliter cet accès pour les populations mal desservies et les avantages qui en résultent ont permis de réaliser des progrès sensibles dans le domaine du développement des télécommunications rurales. Le pessimisme qui prévalait à propos de la desserte des régions rurales et isolées n'est plus de mise depuis les quatre dernières années. Avec la mise en service de nouvelles technologies, l'arrivée sur le marché de nouveaux venus et l'application de méthodes commerciales différentes, on s'est rendu compte que, dans un environnement adéquat, les communications rurales pouvaient être rentables et financièrement autonomes. Le BDT, en association avec d'autres organisations, a été l'un des principaux promoteurs du développement des télécentres communautaires polyvalents et d'autres installations d'accès local aux services.

L'UIT est depuis longtemps consciente que la formation professionnelle, la mise en valeur et le renforcement des potentialités sont les fondements essentiels du développement des télécommunications. La restructuration du secteur, les défis de la société de l'information et le nouvel environnement commercial imposent plus que jamais aux décideurs, aux organes de réglementation et aux opérateurs d'acquérir les techniques de gestion nécessaires dans ce nouveau paysage. Il importe de recourir à des méthodes novatrices pour assurer une formation technique dans un environnement technologique extrêmement fluctuant et dynamique. A cet égard, le BDT est l'un des

pionniers de l'utilisation de l'électronique et des réseaux informatiques pour satisfaire les besoins de formation professionnelle, c'est ainsi qu'il a créé un Centre de formation virtuel utilisé pour le transfert de connaissances à l'intérieur du Secteur.

Fort de l'expérience réussie des quatre dernières années, le Secteur du développement peut établir ses priorités pour la période 1999-2003 et se propose d'axer son action sur les quatre grandes priorités suivantes:

- l'assistance directe en s'assurant les services du BDT pour l'exécution des projets. Il s'agit, entre autres, de fournir une assistance aux pays afin de créer les conditions politiques, stratégiques, réglementaires, législatives et financières favorables au développement des télécommunications;
- la mise en valeur et la mobilisation des ressources, y compris financières et humaines, la technologie, l'information et le savoir-faire au service du développement des télécommunications. Les colloques sur le financement des télécommunications, qui remportent un grand succès, devraient permettre de réaliser d'importants progrès à cet égard;
- les accords de partenariat avantageux pour tous les partenaires, qui permettent d'éviter les approches purement commerciales et de privilégier les bénéfices à long terme plutôt que la rentabilité à court terme. Toute une série d'accords potentiels de ce type sont maintenant envisageables tant au sein de l'UIT qu'avec d'autres organisations et entités;
- le partage de l'information, qui suppose l'établissement d'un "réseau" de points de contact et de sources bien informées dans le monde entier permettant de recueillir des informations ayant un intérêt pour le développement des télécommunications.

Compte tenu de ces tendances mondiales et de l'évolution de la situation à laquelle doit faire face l'UIT-D, le Secteur a adopté de nouvelles orientations stratégiques à l'approche du nouveau millénaire.

En premier lieu, il a été décidé de renforcer la capacité et les moyens du BDT de manière qu'il puisse fournir des informations et des conseils aux pays en développement afin de leur permettre d'améliorer en profondeur leurs télécommunications. Cette initiative implique d'échanger des informations, des compétences techniques, des produits (par exemple, le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde) et des modèles d'investissement, d'exploiter les informations en provenance du secteur privé et de pouvoir répondre aux demandes sur des sujets hautement prioritaires (par exemple, en ce qui concerne les accords internationaux et la réglementation dans chaque pays).

En deuxième lieu, on s'efforcera de tirer le meilleur parti possible du rôle de catalyseur et de "valeur ajoutée" joué par le Secteur du développement en augmentant le nombre de ses Membres, en encourageant la participation de nouveaux partenaires tels que les organisations d'utilisateurs et les ONG et en renforçant la présence régionale.

En troisième lieu, on s'attachera à exploiter au mieux les ressources du Secteur du développement en améliorant la structure de l'UIT-D, en le rendant plus souple et adaptable, en abaissant les coûts internes tout en utilisant au mieux les ressources disponibles et en adoptant une approche plus commerciale. Pour ce faire, il faudra également donner un plus grand impact aux travaux des Commissions d'études, en mettant en place par exemple des groupes d'experts et des groupes régionaux qui traitent des Questions prioritaires;

En quatrième lieu, il faudra réagir plus rapidement et améliorer la qualité des produits et des services fournis par le BDT, l'accent étant mis sur l'utilité et la ponctualité des services fournis à la clientèle.

L'UIT-D doit s'efforcer de devenir plus rapide, plus efficace et plus rentable, doit chercher à accélérer ses méthodes de travail et à innover en vue de diminuer ses coûts internes. Elle doit en outre renforcer son impact en matière de développement, différencier ses réponses et les adapter à ses clients, en particulier pour promouvoir l'éclosion d'un secteur privé dans chaque pays. Elle doit mener à bien des programmes et des projets au titre d'arrangements contractuels conclus tant avec les pouvoirs publics qu'avec les opérateurs.

## **Introduction**

Le présent document est censé être une contribution destinée à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1998. Il a été établi en application d'une méthode de préparation dite "ascendante", qui intègre l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre du plan 1995-1998, les recommandations du Groupe de réflexion et, en particulier, les opinions du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT). Le présent document est conçu comme une "amorce" de l'examen, par la Conférence, du Plan stratégique du Secteur de l'UIT-D qui fera, de même, partie intégrante du Plan stratégique de l'UIT. Le présent Rapport stratégique doit donc être considéré comme allant de pair avec le Plan stratégique de l'UIT-D.

## **Préambule**

Comme l'a stipulé la Déclaration de Buenos Aires (1994) (1ère CMDT - Buenos Aires, mars 1994), "Les télécommunications sont un élément indispensable au développement politique, économique, social et culturel. Elles nourrissent la société et l'économie mondiales de l'information qui transforment rapidement la vie locale, nationale et internationale et malgré les frontières géographiques, favorisent une meilleure compréhension entre les peuples. En conséquence, les Membres de l'UIT doivent donner à tous les individus, groupes et peuples la possibilité d'accéder aux communications. Secteur dynamique de l'économie, les télécommunications sont aussi vitales pour la plupart des autres domaines d'activité et facilitent les échanges commerciaux."

Depuis 1994, des innovations technologiques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique (y compris dans le domaine de la radiodiffusion sonore et télévisuelle), telles que la mise en oeuvre des GMPCS et Internet, ont continué à voir le jour. Or ce n'est pas la technologie à elle seule qui façonne la société de l'information. Les possibilités des communications interactives ont captivé l'imagination du grand public, si bien que ce secteur qui semblait peu intéressant et terre à terre est devenu le "chouchou" des médias.

Ces innovations offrent non seulement la possibilité de réduire et d'effacer les divers écarts de développement, non seulement entre pays en développement et pays avancés, mais aussi à l'intérieur des différents pays. Les télécommunications jouent également un rôle important dans le développement social, économique et culturel, ainsi que dans la protection de l'environnement et dans l'assistance humanitaire.

Si les gouvernements, le secteur privé et les organisations internationales et régionales n'adoptent pas une approche plus résolue, intégrée et stratégique pour résoudre les difficultés que pose le développement des télécommunications, celui-ci risque toutefois d'avoir pour conséquence imprévue de perpétuer les disparités. C'est dans cette approche que devaient s'inscrire la Constitution et la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) lorsque le Secteur du développement des télécommunications a été créé. Ce Secteur a pour objet de s'acquitter de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications. La mission du Secteur de l'UIT-D est définie dans l'article 21 de la Constitution (voir l'Annexe 1).

Le présent document tient compte de toute une série de contributions, et en particulier, des opinions du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT) et du Groupe de réflexion<sup>1</sup>. Le CCDT sert de cadre pour favoriser les échanges entre les partenaires du développement et pour donner des avis au Bureau de développement des télécommunications (BDT) en matière de stratégie de développement des télécommunications. Le Groupe de réflexion fournit lui aussi des avis mais il est ouvert à tous les Membres du Secteur du développement. Il est chargé de revoir les travaux du Secteur du développement et de formuler des recommandations sur ses méthodes de travail.

## **I Développement des télécommunications: Stratégie d'ensemble**

### **1 Nouveaux défis - nouvelles possibilités de développement social, économique et culturel**

Les deux grandes conférences de l'UIT qui ont eu lieu en 1994, la CMDT-94 (Buenos Aires) et la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, ont accordé beaucoup d'attention à l'évolution rapide de l'environnement des télécommunications. Une attention particulière a été portée à la restructuration du secteur des télécommunications (le secteur), notamment à la séparation des fonctions d'exploitation et de réglementation, à la constitution en sociétés et à la privatisation des opérateurs et enfin, à la libéralisation des différents secteurs du marché. Quatre ans plus tard à peine, la restructuration reste une caractéristique principale du secteur mais deux autres tendances, la mise en place de la société de l'information et les accords sur les télécommunications de base et sur la technologie, conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, devraient exercer un effet comparable sur le secteur. Ces trois aspects risquent d'avoir une incidence considérable sur le développement des télécommunications.

#### **a) Réformes relatives à la réglementation**

Au cours des quatre dernières années, les réformes ont progressé à un rythme encore plus rapide qu'auparavant, compte tenu essentiellement de la mise en oeuvre de nouvelles technologies et de nouveaux services, de l'arrivée de nouveaux intervenants sur le marché et de l'évolution d'un cadre commercial multilatéral global. La preuve en est flagrante:

- vingt-quatre opérateurs publics au moins, sur xxx, ont été privatisés depuis 1994 et 30 opérateurs supplémentaires devraient l'être d'ici à l'an 2000;

---

<sup>1</sup> Le mandat du CCDT et le rapport du Groupe de réflexion sont reproduits dans le Document 8 (Rapport du Président du CCDT).

- quelque quarante-trois organismes de réglementation indépendants ont été créés depuis 1994 et plus de vingt-cinq pays ont indiqué qu'ils avaient l'intention de constituer des organismes de réglementation indépendants avant 1999;
- plus de cent pays ont modifié leur législation ou réglementation ou mis en oeuvre une nouvelle législation ou réglementation depuis 1994.

#### **b) La société de l'information et l'infrastructure mondiale de l'information**

A la CMDT-94, M. Al Gore, Vice-Président des Etats-Unis, a souligné les possibilités de l'infrastructure mondiale de l'information comme fondement de la future société de l'information. Depuis lors, il est établi, dans le monde entier, que les techniques de l'information et de la communication (ICT) constituent un élément essentiel de la croissance économique, les télécommunications étant la principale voie d'accès à ces services et à leur contenu. La question de l'accès est devenue un thème central des activités de développement de l'UIT et un point capital de l'ordre du jour de réunions telles que la Conférence sur la société de l'information et le développement (ISAD), le G-7 et le Global Knowledge 97 de la Banque mondiale.

Toutefois, cette société de l'information naissante comporte deux aspects. D'une part, les techniques ICT sont en train de révolutionner l'activité économique en offrant des solutions nouvelles et novatrices pour s'acquitter des activités de développement. Il en résulte des effets profonds sur la formation, la planification, l'information et d'autres activités courantes du Secteur du développement de l'UIT. D'autre part, l'émergence d'une société mondiale de l'information donne lieu à un nouveau déséquilibre en matière de développement entre les pays industrialisés et les pays en développement. De plus, des facteurs d'ordre politique, technique, culturel et financier se conjuguent pour aggraver ce déséquilibre.

#### **c) Accords commerciaux**

L'Accord général sur le commerce des services et l'accord qui a été conclu récemment sur le commerce des services de télécommunication sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce ont des conséquences profondes et de portée considérable sur la fourniture des services internationaux et nationaux de télécommunication. L'accord sur les techniques de l'information signé par 40 pays membres de l'OMC et visant à éliminer d'ici l'an 2000 les droits frappant les produits des techniques de l'information et de la communication pourrait être très profitable pour le secteur des télécommunications. En effet, les droits d'importation élevés qui frappent actuellement les produits des techniques de l'information et les équipements de télécommunication constituent un obstacle pour de nombreux pays.

La concurrence est en passe de devenir rapidement la règle plutôt que l'exception et 69 gouvernements se sont engagés à libéraliser certains secteurs du marché dans le cadre du Groupe sur les télécommunications de base de l'Organisation mondiale du commerce. La plupart de ces pays ont pris des engagements réglementaires précis. Alors que par le passé les entreprises nationales de télécommunication étaient exploitées en tant que monopoles, les structures politiques et réglementaires modernes ouvrent la voie à la création de marchés ouverts dans lesquels les investissements privés (y compris les investissements étrangers) sont encouragés. Il en résulte que les programmes de développement ne devraient plus tant reposer sur l'assistance technique que sur les accords commerciaux.

Plus de 40 pays en développement et six pays européens en transition ont participé aux négociations de l'OMC. Nombre de ces pays se sont proposés d'ouvrir pleinement leurs marchés à la concurrence. La mise en oeuvre de l'Accord de l'OMC pousse tous les pays à ouvrir leurs marchés aux dates prévues dans les engagements et à veiller au respect des principes réglementaires adoptés pendant les

négociations. Les pays en développement, qui doivent encore présenter des propositions d'accès à leur marché aux termes de l'Accord, seront poussés à le faire. L'Accord général sur le commerce des services offre aux pays en développement des chances non négligeables d'apporter leur contribution à l'évolution des mécanismes de règlement des différends. Cet Accord reconnaît en outre l'existence de mécanismes de sauvegarde adaptés à la situation de leurs marchés en pleine évolution.

M. Renato Ruggiero, Directeur de l'OMC, a fait remarquer que l'Accord "... va bien au-delà des questions commerciales et économiques. Il facilite l'accès à la connaissance. Il donne aux pays, grands ou petits, riches ou pauvres, de meilleurs moyens de se préparer aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. L'information et la connaissance sont, après tout, les matières premières de la croissance et du développement dans notre monde globalisé".

#### **d) Bilan**

Dans l'ensemble, si l'on compare la situation globale de l'année 1994 à celle d'aujourd'hui, il y a quelques raisons d'être inquiet. L'écart qui existait entre pays développés et pays en développement a légèrement diminué en ce qui concerne l'accès aux services téléphoniques de base mais il s'est creusé rapidement en ce qui concerne les services de télécommunication de pointe et l'accès à l'information. Ces questions font l'objet d'un examen approfondi dans le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde: l'accès universel (1998) qui fournit un grand nombre d'informations comparatives et propose des stratégies possibles. Comme on pourra le voir dans les sections qui suivent, le développement des télécommunications est peut être bien placé pour combler cet écart et cela, avec l'aide du Secteur du développement de l'UIT. Un changement de cap dans l'analyse du problème pourrait ouvrir de nouvelles perspectives prometteuses pour faire face aux enjeux du développement.

## **2 Financement des télécommunications à l'ère de la restructuration**

### **a) Financement des investissements en matière de télécommunication dans les pays en développement**

Nombreux sont les documents consacrés à l'état de l'infrastructure des télécommunications dont dépend l'infrastructure de l'information dans les économies émergentes<sup>2</sup>. Les réseaux de communications téléphoniques et les réseaux d'entreprise sont particulièrement sous-développés dans les pays en développement et dans les économies émergentes, par rapport à ceux des pays de l'OCDE: dans ces pays, on compte 3,6 lignes téléphoniques pour 100 habitants, contre 50 dans le monde industrialisé. Les statistiques relatives aux publiphones, aux télécopieurs, aux terminaux de données et aux lignes RNIS révèlent une disparité analogue: les pays de l'OCDE sont de 10 à 20 fois mieux équipés que le monde en développement. Enfin, au-delà de l'infrastructure de base, il

---

<sup>2</sup> Par exemple, Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde: L'accès universel, 1998. UIT.

apparaît que les systèmes informatiques, les systèmes de communications d'entreprise et les équipements de connectivité globale sont également très insuffisants, tandis que l'on observe une pénurie de travailleurs de l'information qualifiés.

La révolution de l'information, en se développant, va imposer des investissements sans précédent dans les économies émergentes. La Banque mondiale estime que le total des investissements engagés dans le monde en développement et dans les économies en transition de l'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique devra doubler et passer à 60 milliards de dollars par an, contre 30 milliards actuellement. Les sources de financement de ces investissements proviendront de plus en plus du secteur privé. Or, il devient de plus en plus difficile d'attirer les capitaux du secteur privé. Les investisseurs font preuve de davantage de rigueur dans leurs décisions et adoptent en matière d'investissement des approches plus spécialisées; par ailleurs, aussi bien dans le secteur des communications que dans les autres secteurs, la gamme des possibilités d'investissement s'élargit.

Traditionnellement, la plupart des équipements de télécommunication sont financés sur les bénéfices non distribués des opérateurs de télécommunication mais ce profil de financement va évoluer au cours des prochaines années. Quel que soit le pays considéré dans le monde, le secteur des télécommunications offre un important potentiel de rentabilité. Toutefois, l'expérience donne à penser que, dans les pays en développement, les bénéfices non distribués ne suffisent pas à assurer le financement de tous les nouveaux projets du fait que les réseaux, sous-développés, n'engendrent pas des flux de trésorerie adéquats. Un certain nombre de techniques financières sont actuellement employées, dont le financement des projets où deux techniques principales peuvent convenir pour les télécommunications:

- les montages BLT (build-lease-transfer, construction-bail-transfert), particulièrement applicable aux projets comportant des adjonctions aux réseaux existants, c'est-à-dire aux situations dans lesquelles il n'est pas facile d'isoler un flux de recettes spécifiques;
- les montages BOT (build-operate-transfer, construction-exploitation-transfert), dans lesquels le projet est la propriété d'un consortium pour une période déterminée; ici, les recettes générées par le projet remboursent la dette et assurent le rendement de l'investissement. A l'échéance, le projet est rétrocédé à une entreprise locale.

Il existe de multiples possibilités de financement des investissements en matière de télécommunication, dont beaucoup ont été analysées lors des colloques sur le financement et le commerce: coentreprises, encouragement de la concurrence et création de fonds spéciaux pour la desserte des zones rurales et isolées.

On s'attend que le financement de projets prendra une place de plus en plus importante dans le secteur des télécommunications en raison d'une forte demande accumulée (et d'une rentabilité potentielle élevée), combinée à une réglementation de plus en plus présente qui permet de réduire les risques imprévus et de rassurer davantage les investisseurs et les prêteurs.

S'il est vrai que les besoins en capitaux du secteur des télécommunications apparaissent vertigineux, des fonds sont bel et bien disponibles dès lors que l'on comprend et que l'on surveille l'évolution des marchés des capitaux et que l'on fait appel à des montages financiers créatifs répondant aux demandes des investisseurs. On s'attend aussi que bon nombre des techniques les plus récentes seront appliquées dans les pays en développement, en particulier dans les cas où les conditions économiques et financières sont stables et les marchés ouverts, et où la structure du secteur des télécommunications est déterminée par les forces du marché.

Toutefois, dans la réalité, les pays en développement risquent de ne pas pouvoir bénéficier pleinement de ces nouveaux arrangements financiers. Les prix plafonds et les restrictions que de nombreux pays imposent à une véritable concurrence sont des exemples de limitations auxquels se heurtent ces pays. Une autre difficulté qu'il faudra peut être aplanir concerne l'octroi de licences et les mécanismes de passation des marchés dans des conditions non concurrentielles.

#### **b) Systèmes de règlement des comptes internationaux de télécommunication**

La méthode actuelle de règlement des comptes entre les opérateurs internationaux de télécommunication, dominée par la méthode dite des "taxes de répartition", se situe au coeur même du système international de télécommunication qui a permis le développement harmonieux et régulier des télécommunications internationales pendant plus de 140 ans. Ce système n'est plus en mesure de répondre aux besoins d'un nombre de plus en plus grand de variantes utilisées en remplacement des méthodes traditionnelles, qui résultent des progrès de la technologie mais aussi de la tendance croissante à la libéralisation. Ainsi, la libéralisation des marchés des télécommunications et les nouvelles solutions de règlement des comptes internationaux de télécommunication pèseront certainement sur les taxes de répartition. Il y a de fortes chances pour que les recettes générées par le service international diminuent fortement et les opérateurs de réseau qui dépendent de ces recettes pour développer leurs réseaux seront forcés de procéder à des ajustements.

Le débat international actuel sur les services de rappel (call-back) de réacheminement (refile) et les taux de référence a des conséquences graves pour les pays en développement. Par ailleurs, il est prévisible que l'imposition par la FCC de prix plafonds sur les tarifs que les compagnies américaines peuvent payer pour les appels aboutissant à l'étranger aura des conséquences importantes pour d'autres pays. Ces questions figurent à l'ordre du jour du deuxième Forum des politiques de télécommunication consacré au commerce des télécommunications (Genève, 16-18 mars 1998).

#### **c) Ressources financières dont dispose le Secteur du développement**

Les récents colloques sur le financement ont permis d'étudier de nouveaux mécanismes de financement dont il sera rendu compte dans un rapport détaillé sur ces colloques, qui sera présenté à la CMDT<sup>3</sup>. L'évolution de la situation financière entraîne pour le Secteur du développement les conséquences suivantes:

- Actuellement, les capitaux privés sont cinq fois plus importants que les ressources au titre de l'aide officielle au développement, ce qui a pour effet de modifier sensiblement le rôle du BDT dans le financement des télécommunications.
- Les crédits accordés au titre de l'aide publique au développement sont en diminution constante ces dernières années, baisse qui se conjugue à une nouvelle affectation des priorités (qui excluent le secteur des télécommunications) arrêtées par le Conseil d'administration du PNUD et au fait que les pays en développement bénéficiaires ne considèrent pas ce secteur comme prioritaire lorsqu'ils adressent une demande d'assistance au PNUD.

---

<sup>3</sup> Voir document ...

- La diminution du financement qui en est résultée pour l'exécution des projets n'a été que partiellement compensée par une augmentation des fonds d'affectation spéciale et des contributions volontaires, réduisant ainsi les ressources financières disponibles pour le Secteur du développement.
- Etant donné que les fonds dont l'UIT disposera pour le développement des télécommunications resteront limités par rapport aux besoins des pays en développement, il est indispensable que l'UIT joue un rôle de catalyseur.
- Catégories de financement que doit envisager le Secteur du développement:
  - 1) Financement des projets
  - 2) Assistance technique
  - 3) Investissement

### **3 Partenaires du développement des télécommunications**

Au cours des quatre dernières années, de nombreux acteurs ont commencé à jouer un rôle dans le développement des télécommunications, notamment les institutions gouvernementales, chargées de la fourniture des services (enseignement, santé, douanes, par exemple), le secteur privé (grandes et petites entreprises), les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions de développement, les organisations internationales et les consommateurs. La mondialisation, l'ouverture des marchés à la concurrence, une plus grande prise de conscience, en général, des avantages des techniques de l'information et de la communication et l'adoption généralisée de ces techniques sont parmi les facteurs qui ont conduit à cette évolution. Pendant la même période on a assisté à une forte réduction des budgets de nombreuses institutions gouvernementales ou non gouvernementales encourageant le partenariat dans lequel elles voyaient un moyen d'utiliser au mieux des ressources limitées. Les nouveaux acteurs sont nombreux mais deux groupes sont particulièrement importants: le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG). En régime de libre concurrence, le secteur privé est le moteur de la croissance économique et les ONG sont la courroie de transmission avec la communauté des usagers. En outre, il convient d'accorder une attention particulière aux intérêts des consommateurs et des usagers.

#### **Le secteur privé**

Alors que les conséquences de la réforme globale du secteur des télécommunications et de tous ses éléments se font sentir, le secteur privé, sur le plan national comme à l'étranger, joue un rôle de plus en plus important pour le développement des télécommunications. Le BDT a relevé le défi, notamment en relation avec le secteur privé dans les pays en développement et a établi un plan de coopération avec le secteur privé qui pourrait comprendre les points suivants:

- encourager et aider les secteurs privés des différents pays;
- collaborer avec des partenaires et assurer leur formation au niveau national;
- encourager les partenariats entre secteur privé national et secteur privé étranger;
- apprendre à travailler avec le secteur privé;
- inciter le secteur privé à travailler avec l'UIT.

La participation à des programmes et des projets qui pourraient leur ouvrir de nouvelles perspectives commerciales est une motivation importante qui pousse les compagnies des pays industrialisés à coopérer avec l'UIT-D ou avec d'autres organismes dans les pays en développement?

La multiplication rapide des technologies et des services de télécommunication, pour laquelle le secteur privé joue un rôle de tout premier plan, dépend, dans une large mesure, de l'ouverture à la concurrence des marchés qui viendra se substituer aux monopoles et à la gestion publique des télécommunications. Les sociétés privées vont donc rechercher un environnement réglementaire propice à la concurrence et encourageant les investissements de toutes sources afin de stimuler la croissance du marché. Le secteur privé est attiré par les multiples avantages économiques que procure un environnement concurrentiel: accroissement de la demande, augmentation du trafic, élargissement des marchés, apparition de nouveaux services, création de nouvelles recettes pour tous les acteurs, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou d'opérateurs en place.

La coopération du secteur privé avec l'UIT-D ne sera pas totalement désintéressée en ce sens qu'elle peut créer des conditions propices à la concurrence dans les pays en développement. Les principes fondamentaux de la concurrence doivent donc être définis au niveau mondial par le biais d'accords comme l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunication de base et au niveau national par le biais d'une législation définissant le cadre d'une concurrence loyale, de la privatisation et de la déréglementation. Les projets qui favorisent le jeu de la concurrence au niveau national, ainsi que ceux qui appuient de nouvelles initiatives privées dans les pays en développement, devraient donc intéresser au premier chef le Secteur du développement de l'UIT.

### **Les organisations non gouvernementales**

Des organisations non gouvernementales sont associées depuis de nombreuses années aux travaux de l'UIT. Toutefois, avec la baisse des budgets publics consacrés au développement, d'autres ONG ont commencé à s'intéresser aux avantages qu'offrent les télécommunications afin de permettre une meilleure utilisation de ressources limitées. Selon les estimations, on compte quelque 3 000 ONG internationales dans le monde, mais très peu devraient manifester un véritable intérêt pour les télécommunications ou renforcer la viabilité économique du secteur; elles ne devraient pas être plus nombreuses à souhaiter participer aux réunions de l'UIT.

Toutefois, celles qui sont directement concernées par les télécommunications peuvent trouver de gros avantages à un partenariat dans les activités sur le terrain de l'UIT-D et, en retour, être sûres d'avoir des services de télécommunication adaptés aux besoins de la population au niveau local. Les secours en cas de catastrophes et l'atténuation des effets des catastrophes sont un domaine particulièrement important dans lequel les ONG sont souvent en mesure de mettre en oeuvre des services au niveau local où il se peut que l'UIT-D et ses partenaires ne puissent pas agir directement.

L'expérience du Congrès international de télétrafic (CIT) qui fournit une assistance au BDT et bénéficie aussi de son assistance témoigne des avantages que les ONG retirent de leur coopération avec l'UIT. Il ne s'agit pas là d'un soutien financier mais d'une collaboration à l'organisation de séminaires qui intéresse tant les membres du BDT que ceux du CIT.

## **WorldTel**

WorldTel est une entité commerciale transnationale de financement et de développement des télécommunications. Sa création, à l'initiative de l'UIT, a été entérinée le 30 juin 1995 par le Conseil dans sa Résolution 1081.

WorldTel a pour objectif premier de contribuer à combler l'écart de communication entre les pays. Dans sa résolution, l'UIT chargeait le Directeur du BDT de fournir à WorldTel un appui dans le cadre d'arrangements commerciaux pour l'identification de projets et l'exécution de programmes relatifs aux études de préinvestissement, à la formation professionnelle, etc., le Secrétaire général étant chargé de maintenir une liaison efficace avec WorldTel.

Compte tenu de ce qui précède, l'UIT/BDT a mis au point un arrangement autorisant le BDT à jouer un rôle proactif dans l'identification de projets dans les régions du monde les moins avancées, afin que WorldTel puisse fournir des investissements en capitaux qui permettent l'expansion des réseaux.

## **Les consommateurs**

Même si les intérêts des consommateurs sont jusqu'à un certain point représentés à l'UIT par le biais d'organisations telles que l'Association internationale des usagers des télécommunications, beaucoup reste encore à faire, notamment en ce qui concerne les usagers et les consommateurs des pays en développement. L'importance croissante du commerce des télécommunications et les dispositions de l'Accord général sur le commerce prévoyant des négociations avec les usagers permettront de remédier à ces lacunes. Les opinions des usagers du secteur public sont dans une certaine mesure prises en compte dans le rapport conjoint UIT/UNESCO intitulé "Le droit de communiquer: à quel prix?" (mai 1995).

## **Le Secteur du développement de l'UIT: un lieu de rencontre pour les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT**

Le Secteur du développement est le mieux placé pour devenir une instance de partenariat pour les télécommunications. C'est le lieu où tous les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT peuvent participer aux programmes, aux travaux des Commissions d'études et faciliter la réalisation des objectifs stratégiques du Secteur. En outre, en travaillant avec ses membres, l'UIT-D peut créer au niveau national et sur le terrain des partenariats auxquels participeront d'autres organisations internationales, le secteur privé et des ONG pour infléchir le développement des télécommunications.

## **4 Introduction et application des nouvelles technologies au service du développement socio-économique et culturel**

Il existe un large éventail de technologies qui sont arrivées à maturation au cours des quatre dernières années et qui offrent au monde en développement la particularité de pouvoir "brûler les étapes" et d'utiliser des services modernes répondant à leurs besoins. Certaines, comme les GMPCS, offrent la possibilité de disposer de communications nationales et internationales sur une large échelle à un coût raisonnable. D'autres, comme les télécentres communautaires polyvalents, sont destinées à l'usage local ou à la collectivité. Les télécommunications rurales peuvent tirer parti des technologies hertziennes et de la transmission large bande sur les boucles de cuivre existantes, grâce à l'utilisation des techniques de ligne d'abonné numérique. Cette large gamme de technologies et de systèmes offre donc une multitude de possibilités dont on trouvera des exemples ci-après:

**a) Africa ONE - Connectivité régionale et mondiale de l'Afrique par câble sous-marin**

Le système en câble sous-marin Africa ONE, ainsi que les autres composantes de son infrastructure, de pair avec les systèmes RASCOM ET PANAFTEL, faciliteront le développement de l'infrastructure de l'information en Afrique. Les réunions du Comité de coordination qui ont eu lieu au Caire (1995), à Marrakech (1996) et à Genève (1997) ont montré que l'architecture et la capacité de la configuration d'Africa ONE permettaient d'assurer des possibilités d'acheminement très diversifiées et de répondre à des situations de trafic extrêmes. De plus, une capacité de rétablissement automatique est intégrée dans le système. Ces caractéristiques sont idéales pour remédier au problème tenace du trafic téléphonique interafricain qui transite par des centres situés à l'extérieur du continent, pour un coût très élevé (entre 300 et 400 millions de dollars par an). Trente pays et opérateurs internationaux ont aujourd'hui signé le Mémorandum d'accord pour le système en câble sous-marin Africa ONE; et plus de dix autres devraient le signer bientôt. Il est prévu que le système sera opérationnel dès l'an 2000.

**b) GMPCS**

Les technologies par satellite permettent de résoudre bon nombre des problèmes qui persistent aujourd'hui dans le domaine des télécommunications, notamment dans les pays en développement où le coût des services terrestres peut s'avérer être prohibitif. Les satellites peuvent fournir un accès quasi instantané aux services, quelles que soient les conditions de relief, et dans des zones rurales et isolées mal desservies. Aujourd'hui, avec l'avènement des nouvelles technologies par satellite et des systèmes GMPCS qui permettent aux utilisateurs terminaux d'avoir directement accès aux satellites, les possibilités sont encore plus larges. Les aspects des technologies par satellite ont progressé à tous égards: satellites proprement dits, stations spatiales, lanceurs, transmission, équipements d'utilisateur, etc. Le défi consiste à l'heure actuelle à exploiter les technologies par satellite pour en faire bénéficier au maximum les pays en développement.

**Encadré N° 1: Pleins feux sur les avantages possibles des GMPCS pour les pays en développement**

Le Mémorandum d'accord sur les GMPCS définit le cadre et les principes généraux régissant la libre circulation des terminaux GMPCS.

Conformément à l'Avis N° 5 du premier Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT), l'UIT-D a créé un Groupe d'experts chargé d'informer les pays en développement sur la façon de tirer au mieux parti des systèmes GMPCS.

I Ce Groupe d'experts s'est réuni à quatre reprises: en avril, en juillet, en septembre et en décembre 1997:

- 1) il a proposé une "liste de facteurs" que les pays en développement pourront prendre en compte dans la mise en oeuvre des services GMPCS; cette liste a été adoptée par tous les Membres du Secteur;
- 2) il a recommandé que le BDT organise un cycle d'ateliers sur les GMPCS afin de présenter et d'expliquer la technologie et les services GMPCS aux pays en développement et de créer un cadre de discussion interactif entre l'industrie, les opérateurs de systèmes et les utilisateurs des pays en développement;

3) il a élaboré le rapport du Directeur du BDT sur la mise en oeuvre de l'Avis N° 5 du FMPT, document qui sera présenté à la prochaine CMDT-98. Ce rapport analyse les aspects réglementaires, techniques, opérationnels et socio-économiques associés à la mise en oeuvre des services GMPCS sur le plan mondial ou régional.

II Le BDT, en coopération avec 17 opérateurs de systèmes GMPCS, a organisé avec succès cinq ateliers régionaux sur les GMPCS qui ont eu lieu successivement à Damas (pays arabes), Manille (pays de la Région Asie-Pacifique), Arusha (pays africains), Mexico (pays de la Région Amériques) et Kyiv (pays d'Europe centrale et de la CEI). En résumé, les principales réalisations et conclusions de ces ateliers sont les suivantes:

- Les exposés et les débats ont porté sur les questions techniques, opérationnelles et socio-économiques de la "liste de facteurs" mise au point par le Groupe d'experts sur les GMPCS.
- Près de 500 participants, représentant 10 organisations internationales et régionales et 105 pays ont assisté aux cinq ateliers.
- Les ateliers ont permis d'instaurer des échanges de vues interactifs et ouverts entre les opérateurs de systèmes GMPCS et les pays en développement.
- Les administrations ont acquis une meilleure connaissance des systèmes GMPCS ainsi qu'une plus grande compréhension des questions en jeu et des avantages qu'elles peuvent tirer de la mise en oeuvre des services GMPCS.
- Les opérateurs des systèmes GMPCS ont été à même de mieux apprécier non seulement les priorités et les besoins des pays en développement mais aussi leurs attentes et leurs points de vue sur la façon dont les services GMPCS peuvent contribuer au développement des services de télécommunication.
- La signification et les incidences des cinq Avis du FMPT ont été mieux comprises; cela est le cas en particulier de l'Avis N° 4 intitulé "Etablissement d'un Mémoire d'accord visant à faciliter la libre circulation des terminaux d'utilisateur de communications personnelles mobiles mondiales par satellite (GMPCS-MoU)".
- La signature du Mémoire d'accord sur les GMPCS a été encouragée, certains participants l'ayant signé pendant la tenue de l'atelier ou immédiatement après.
- Dans le cadre des mesures complémentaires envisagées, le BDT élaborera, en étroite collaboration avec tous les opérateurs de systèmes GMPCS, un "Livre de référence sur les GMPCS". Cet ouvrage récapitulera les débats et les résultats des ateliers ainsi que les conclusions et les réponses fournies aux questions posées; il donnera en outre la liste de tous les documents ou études connus qui sont publiés dans ce domaine, afin d'aider les décideurs des pays en développement à mettre en oeuvre des services GMPCS.

**c) Autres applications**

Le PABA et les travaux des Commissions d'études ont été axés sur les applications sociales et communautaires des services de télécommunication. Les applications dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable (Résolutions 47/190 et 51/181 de l'Assemblée générale des Nations Unies), du téléenseignement et de la télésanté par exemple, peuvent permettre d'élargir la gamme des services d'enseignement, de santé et des autres services sociaux et communautaires offerts à ceux qui n'ont pas accès aux services classiques. Compte tenu de l'accent mis sur les infrastructures nationale et mondiale de l'information et de la prise de conscience croissante de l'importance de la connaissance dans la société de l'information, l'utilisation des télécommunications dans ces services revêt une importance particulière.

D'autres applications, comme dans le domaine des communications en cas de catastrophe (Résolutions 44/236 et 52/168 de l'Assemblée générale des Nations Unies et Résolution 36 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto), des opérations de maintien de la paix (Résolution 52/69 de l'Assemblée générale des Nations Unies) mettent l'accent plus avant sur la portée des télécommunications. L'UIT et le Département des affaires humanitaires de l'ONU organisent à Tampere, Finlande, du 16 au 18 juin 1998, une Conférence intergouvernementale chargée d'étudier l'éventuelle adoption d'une Convention internationale sur la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.

**Encadré N° 2: Protection de l'environnement**

Dans le cadre de l'application des Résolutions 8 et 35 adoptées, l'une par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, mars 1994) et l'autre par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Kyoto, septembre-octobre 1994), le BDT a convoqué un Colloque international sur le rôle des technologies de télécommunication et de l'information en matière de protection de l'environnement (Tunis, Tunisie, 17-19 avril 1996).

Ce Colloque qui, pour la première fois a rassemblé des représentants des secteurs des télécommunications et de l'environnement, a traité avec succès toute une série de questions liées à ce sujet et a notamment demandé au BDT d'élaborer un projet global "Telecom-Environnement" utile aux pays en développement.

Avec le concours, entre autres, du Secteur du développement de l'UIT, le BDT s'efforce de mettre en application des projets pilotes dans les pays suivants:

- Tunisie: deux projets:
  - 1) Mise en place d'une infrastructure de télécommunication terrestre et spatiale pour le système d'information intégré sur l'environnement et le développement durable "Elbiiâ 21".
  - 2) Mise en place d'un réseau à satellite pour la télésurveillance de la qualité de l'eau de mer.
- Sénégal: projet d'appui à la gestion des ressources naturelles: télécommunications et lutte contre les feux de brousse.
- Bénin: projet de système d'alerte en cas de catastrophe naturelle.

D'autres projets pilotes devraient voir le jour dans d'autres pays en développement.

#### **d) Projets pilotes en matière de télématique**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94, Buenos Aires, 1994) a adopté le Programme N° 9 (Développement rural intégré) qui fait partie intégrante du Plan d'action de Buenos Aires. Ce programme avait pour objet de promouvoir le développement des télécommunications rurales et, plus précisément, d'accélérer le développement des technologies de l'information et de la communication au moyen de projets pilotes, par exemple grâce à l'installation de télécentres communautaires polyvalents, qui donnent accès à ces technologies et apportent un appui aux utilisateurs. Ce programme prévoit entre autres l'accès aux services et applications télématiques adaptés aux besoins des populations rurales par le biais de réseaux informatiques, et en particulier, d'Internet. Le programme visait à évaluer la viabilité des télécentres communautaires polyvalents et à analyser les répercussions socio-économiques et culturelles de la mise à disposition des technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées.

#### **Encadré N° 3: Télécommunications et téléenseignement**

Dans de nombreux cas, les besoins actuels ne peuvent être satisfaits par les ressources existantes en ce qui concerne tant les infrastructures que la qualification des enseignants; en outre, la rapidité de la croissance démographique et le développement des attentes et des besoins engloutiront dans un avenir proche les ressources disponibles.

Les technologies des télécommunications apportent une réponse efficace à ce problème: elles permettent d'enseigner à des classes virtuelles nombreuses et disséminées dans tout le pays, tout en exploitant de manière optimale les matériels didactiques et les ressources pédagogiques disponibles. La télévision interactive est un excellent outil d'enseignement, puisqu'elle donne aux enseignants et aux élèves les mêmes possibilités d'interaction et de communication que s'ils se trouvaient réellement l'un en face de l'autre. Les télécommunications numériques modernes, de Terre, par radio et par satellite mettent les capacités de transmission à disposition des enseignants, tandis que les équipements informatiques et les moyens télévisuels actuels permettent la mise en oeuvre fiable et à prix abordable de systèmes adaptés au contexte éducatif. Les méthodes pédagogiques et les ressources en logiciels nécessaires ont été perfectionnées en conséquence. L'enseignement peut donc beaucoup progresser et aux yeux de l'UIT-BDT, ces applications sociales des télécommunications revêtent une importance cruciale.

Le BDT travaille en étroite collaboration avec le Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique et avec le programme "Apprendre sans frontières" de l'UNESCO à la mise en oeuvre de projets pilotes dans des pays en développement (par exemple en Inde, au Maroc, au Cap-Vert et au Bangladesh).

La base de connaissances résultant de l'application du projet générique dans chaque pays sera mise en commun afin de permettre d'améliorer les futures applications.

Les ressources et le personnel du BDT donnent des directives pratiques et fournissent une assistance technique aux administrations qui mettent en oeuvre des systèmes de téléenseignement ou prévoient de le faire, sous forme de consultations, d'ateliers, de séminaires et de documentation.

#### **Encadré N° 4: Applications dans le domaine de la médecine et de la santé**

A. Le BDT a organisé le premier Symposium mondial sur la télémédecine pour les pays en développement à Cascais, au Portugal, du 30 juin au 4 juillet 1997. Ce symposium a examiné le rôle de la télémédecine dans les pays en développement, sa mise en oeuvre, la nécessité d'informer les décideurs de son potentiel, de son financement et de l'utilisation de partenariats dans des projets pilotes.

Le symposium a invité le BDT à jouer un rôle de premier plan consistant à encourager l'application des télécommunications aux soins de santé dans les pays en développement, notamment en recensant les technologies appropriées et les moyens de les utiliser pour optimiser, dans ces pays, les ressources limitées existant dans ce domaine.

B. Le BDT participe déjà à des projets pilotes de télémédecine. Au Mozambique, deux hôpitaux centraux, l'un situé à Maputo et l'autre à Beira, sont connectés depuis janvier 1998 par une liaison de télémédecine utilisant l'infrastructure de télécommunication existante. L'interface d'utilisateur est très perfectionnée mais de fonctionnement simple et peut être utilisée par n'importe quel technicien ou médecin qui s'est familiarisé avec le système d'exploitation Windows95/NT après une brève mise au courant.

### **5 Pays les moins avancés: le pari non tenu**

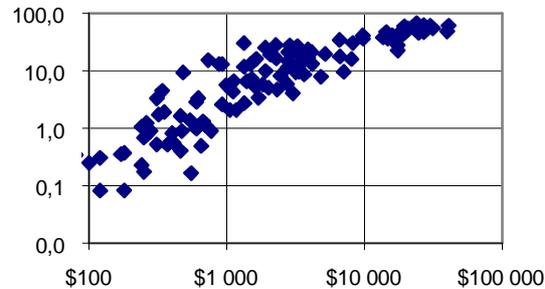
La plupart des analyses consacrées à la situation des pays les moins avancés au cours des deux dernières décennies ont eu pour maître mot "le fossé", "l'écart" ou encore "les disparités" (the "gap"). Aux disparités dans le domaine des télécommunications, dont "Le Chaînon manquant" de la Commission Maitland s'est fait l'écho, s'ajoutent aujourd'hui des disparités dans le domaine de l'information ou de la connaissance. Le dénominateur commun est que la situation empire, c'est-à-dire que le fossé se creuse au lieu de se refermer. Beaucoup d'articles et d'études ont été consacrés aux moyens qui permettraient de remédier au problème mais le bilan est catastrophique. Pourtant, l'importance accordée à ce phénomène masque la réalité: en Inde, pays aujourd'hui nouvellement industrialisé, les cabines téléphoniques locales répondent à un besoin réel pour des milliers de gens qui n'ont peut-être jamais songé posséder un téléphone personnel. La réalité "sur le terrain" offre une vision plus optimiste que les statistiques.

Il est utile de rappeler que les critères utilisés pour définir les PMA, pays les plus nécessiteux, étaient, dans un premier temps, le PIB par habitant, la part des produits manufacturés dans le PIB total, le taux d'alphabétisation des adultes, critères complétés ultérieurement par l'indice d'amélioration de la qualité de vie, l'indice de diversification économique et la taille de la population. En 1994, 48 pays figuraient sur la liste des PMA. Au cours des 25 dernières années, un seul pays, le Botswana en 1994, a été en mesure de "sortir" de ce groupe des PMA du fait du relèvement de son niveau de développement. Dans ce contexte, il n'est peut-être pas utile de faire des comparaisons avec des pays se trouvant à un stade de développement plus avancé.

FIGURE 1

**La télédensité en tant que fonction du PNB par habitant  
(échelles logarithmiques)**

La télédensité en tant que fonction du PNB  
par habitant, 1995



Origine: Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, 1998.

Dans certains pays, en particulier dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine, le développement rapide des télécommunications va de pair avec un essor économique général, une réforme de la réglementation et l'apport d'investissements par le secteur privé.

Dans d'autres pays, en particulier dans la région Afrique, où la croissance économique a stagné et où les télécommunications n'ont pas connu une restructuration importante, à l'exception de quelques pays, les progrès ont été irréguliers et dans l'ensemble, faibles.

Dans les pays où le développement piétine, il faudra concevoir de nouvelles stratégies visant à favoriser l'accès universel ainsi qu'à harmoniser et élargir les services dans le cadre de l'infrastructure mondiale de l'information.

Ces sujets sont traités dans l'édition 1998 du Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde: l'accès universel.

## **6 Développement des télécommunications rurales**

Le pessimisme tenace qui était attaché à la fourniture des services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées s'est dissipé au cours des quatre dernières années. En effet, un certain nombre de nouveaux facteurs sont intervenus, qui ont modifié la conception classique s'appliquant à la desserte des zones rurales (et isolées). Premièrement, le constat selon lequel les techniques de l'information et de la communication (ICT) constituent un élément essentiel de la croissance économique a encouragé les décideurs à accorder davantage d'attention aux télécommunications en tant que principal moyen d'accès à ces services. Deuxièmement, les agents économiques travaillant dans des secteurs d'activité en zones rurales, tels que l'agriculture, la santé, l'enseignement et le tourisme, deviennent aujourd'hui des partenaires qui contribuent à la viabilité commerciale des services axés sur l'emploi des télécommunications dans ces zones.

D'un point de vue stratégique, ce constat revêt une grande importance pour le secteur des télécommunications étant donné que l'accroissement de la clientèle dans ces zones y augmentera la probabilité de la viabilité commerciale des services de télécommunication.

Troisièmement, il est maintenant communément admis que la fourniture de services de télécommunication dans les zones rurales et isolées est généralement rentable et qu'il existe toute une gamme de solutions financières novatrices, axées sur l'entreprise, que l'on peut utiliser pour mettre en place de tels services. Quatrièmement, les techniques disponibles se sont considérablement diversifiées au point que par un choix judicieux et approprié, on peut mettre en oeuvre des options viables et bon marché pour desservir les zones rurales.

Ces changements sont à l'origine d'un regain d'optimisme quant à la possibilité de desservir les zones rurales, mais le monde a pris conscience de l'existence d'une importante question d'ordre politique: le problème de l'accès est en effet devenu une importante préoccupation dans les activités de développement de l'UIT et d'instances telles que l'ISAD et Global Knowledge 97. Il faut mettre à profit cette dynamique et placer la question de l'accès (et sa relation au développement) directement au centre du débat de la CMDT-98<sup>4</sup>

La Commission d'études 2 a formulé cinq recommandations sur les communications dans les zones rurales et isolées qui constituent le fondement des stratégies futures dans ce domaine, concernant:

- 1) la nécessité de disposer de modèles pour permettre de comparer les techniques adaptées aux zones rurales et isolées afin de pouvoir déterminer les solutions appropriées;
- 2) la nécessité pour les pays de prendre des initiatives de développement de leurs télécommunications rurales dans le cadre d'un programme planifié, cohérent, progressif et portant sur plusieurs années, géré dans une perspective commerciale;
- 3) l'incitation à utiliser les moyens de télécommunication pour développer divers secteurs de l'infrastructure et de l'économie rurales;
- 4) la mise en place de structures réglementaires appropriées afin d'encourager le développement des services de télécommunication dans les zones rurales et isolées;
- 5) la nécessité de tirer parti de toute une gamme de solutions financières et promotionnelles novatrices, axées sur l'entreprise, pour réduire les coûts et accroître les recettes liées à la fourniture de services de télécommunication aux zones rurales et isolées.

La Conférence Global Knowledge 97 a, à maintes reprises, approuvé ces recommandations.

#### **Encadré N° 5: Télécentres communautaires polyvalents**

Il est maintenant largement admis que le concept de télécentres communautaires polyvalents (TCP) défendu par le BDT permet de fournir un accès aux services télématiques dans les zones rurales et isolées ainsi que dans les zones urbaines défavorisées. Des projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents sont en cours dans les pays suivants: Bénin, Bhoutan, Mali, Mozambique, Honduras, Inde, Suriname, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Viet Nam. Dans la plupart de ces pays, d'autres institutions d'aide au développement collaborent avec le BDT en tant que partenaires. Il est significatif à cet égard que les partenaires nationaux dans tous ces pays soient prêts à investir et à partager avec la communauté internationale les risques inhérents à ce type de projets pilotes.

---

<sup>4</sup> La question de l'accès universel est examinée dans le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, 1998.

Pour les projets pilotes TCP en cours de réalisation et en projet, le capital de départ fourni par l'UIT a entraîné l'apport par les partenaires internationaux de crédits supplémentaires dont le montant équivalait au triple du montant engagé par l'UIT. Si l'on tient compte des contributions que devraient verser les partenaires nationaux, le facteur de multiplication est de l'ordre de 6.

Certaines institutions d'aide au développement, par exemple le CRDI, prévoient de financer d'autres projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents de leur propre initiative et au moins un pays, en l'occurrence l'Afrique du Sud, envisage la mise en service de ces télécentres à grande échelle, puisque 200 d'entre eux devraient voir le jour au cours des prochaines années.

- Des alliances stratégiques doivent être conclues entre d'autres acteurs, tels que les pouvoirs publics, les organisations internationales, le secteur privé local, les ONG et les communautés elles-mêmes, afin d'apporter des réponses dans les domaines suivants: apport des communautés locales, structures tarifaires novatrices, nécessité d'un engagement plein et entier, possibilités de partenariat, contenu propre à satisfaire les besoins de la communauté et formation professionnelle. A cet égard, il est indispensable d'avoir un bon équilibre entre les sexes et de reconnaître le rôle important que jouent les femmes dans le développement.
- Il est parfois difficile de mesurer l'incidence des télécommunications sur les zones rurales et isolées, en particulier lorsque des services locaux polyvalents sont mis en oeuvre. Les nouveaux outils élaborés pour mieux appréhender le rôle du savoir et de l'information commencent à tenir leurs promesses et pourraient s'avérer utiles. Par exemple, on peut utiliser l'indice sur la société de l'information (ISI) pour estimer la capacité de tel ou tel pays à accéder à l'information, à l'assimiler et à l'employer avec efficacité. Cet indice propose un certain nombre d'applications et offre des possibilités d'extension future qui pourraient revêtir un intérêt considérable pour les décideurs au niveau tant des entreprises commerciales que des pouvoirs publics. En outre, certaines des techniques utilisées actuellement pour l'évaluation des connaissances sont des outils fort utiles qui permettent d'aider les pays à analyser leur capacité à participer à la révolution du savoir.

## **7 Renforcement des capacités au service d'un développement durable**

Si l'on veut que les pays en développement relèvent les défis de la société de l'information, de la réforme du secteur des télécommunications et du nouvel environnement commercial, il faut se demander s'ils disposent des capacités institutionnelles et des ressources humaines nécessaires. L'existence, dans le temps, de ces capacités dépend, dans une large mesure, de la mobilisation des ressources humaines et de la formation au niveau local. Le développement des capacités doit par ailleurs tenir compte de grandes questions auxquelles commencent à s'intéresser d'autres institutions du système des Nations Unies: égalité entre les sexes, emploi des jeunes (opportunités pour la nouvelle génération) et stabilité de l'emploi.

L'UIT est depuis longtemps convaincue que les employés du secteur des télécommunications doivent recevoir une formation professionnelle et acquérir des compétences appropriées pour pouvoir s'adapter à l'évolution de l'environnement des télécommunications. Le besoin d'acquérir ces compétences est particulièrement pressant dans les pays en développement car c'est dans ces pays que bon nombre de problèmes anciens restent à régler. Une gestion efficace est vitale pour le développement et près de 30% des activités du PABA concernent différents aspects de la gestion. Une bonne gestion des opérations attire les investissements et constitue un gage de la réussite commerciale des exploitations de télécommunication.

Dans le Document 5 de la CMDT-94, l'UIT a fait observer que "le nouveau cadre politique défini par des modes d'exploitations orientés de plus en plus vers la concurrence, la commercialisation et le service clients, dans les limites des Etats aussi bien qu'au-delà de leurs frontières, exige des gestionnaires et du personnel des compétences et une sensibilité plus marquées pour l'aspect commercial".

Du point de vue de la mise en valeur des ressources humaines dans les entreprises, l'UIT a appelé l'attention sur un ensemble de points importants découlant de la restructuration du secteur et qui exigeront de nouvelles compétences, notamment, à l'intérieur des entreprises, une connaissance dans les domaines suivants:

- i) formulation d'une politique générale, évolution institutionnelle et réglementaire;
- ii) stratégies de financement et d'investissement axées sur les entreprises et tenant compte des lois du marché.

Le thème repris du PABA était le suivant:

"Pour faire face à l'évolution technologique et commerciale, il est nécessaire d'intensifier le développement des ressources humaines dans les pays en développement, afin notamment de perfectionner les compétences du personnel des organisations de télécommunication et d'améliorer les capacités de gestion et mettre en place des structures de la gestion commerciale."

Ces priorités sont réaffirmées dans les travaux de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (Question 5/2: Développement et gestion des ressources humaines) et dans le Rapport du groupe de travail sur la gestion. Le Rapport de la CE 2 souligne la complexité accrue du marché, ce qui conduit à de nouveaux choix et de nouvelles attentes pour tous les types d'utilisateurs. Il est probable que les nouveaux consommateurs seront de plus en plus exigeants vis-à-vis des décideurs, des législateurs et des opérateurs. L'ampleur et le rythme du changement sont sans précédent et ont des conséquences importantes pour le développement des ressources humaines car le rôle de tous les participants du secteur est en train d'être redéfini.

Décideurs, législateurs et opérateurs, tous devront en effet acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances pour définir et gérer la réforme du secteur. Il sera impératif d'acquérir une formation technique et de gestion et la nature de ce besoin sera fort différente selon les cas: pour les opérateurs, le plus important sera de faire évoluer la mentalité de leurs employés et de les amener à passer d'une logique monopolistique à un environnement où le client est avide de nouveautés et de diversité. Gérer le changement deviendra la principale responsabilité des cadres supérieurs. Il faudra trouver des moyens novateurs pour offrir une formation technique dans un environnement technologique très dynamique et en profonde mutation.

Le Rapport indique que la formation à la gestion doit être axée sur le changement de la culture d'entreprise pour l'adapter au nouvel environnement. Il est impératif que tous les cadres supérieurs s'impliquent pleinement dans la conduite et la gestion de ce changement pour que l'essai soit transformé. Cette tâche ne peut pas être déléguée. Quoiqu'encore importante, la disponibilité de ressources technologiques et financières ne suffira pas à garantir la réussite de la réforme ou de la transformation et ne devrait pas être la préoccupation centrale. Les chances de réussite d'une réforme ou d'une transformation qui n'est pas engagée au sommet de l'organisation sont pratiquement nulles. On peut gaspiller beaucoup de ressources précieuses à vouloir opérer une transformation majeure qui ne soit pas conduite et gérée par des cadres supérieurs (niveau directeur général) et de hauts fonctionnaires (ministres).

**En raison de ce qui précède, le rapport de la CE 2 recommande, entre autres, que le BDT:**

- Consacre la majeure partie de ses activités et ressources à aider les hauts fonctionnaires et les cadres supérieurs à conduire et à gérer la réforme et/ou la transformation nécessaire.
- Organise des ateliers régionaux au niveau des ministres et des directeurs généraux pour les aider à «préparer les arguments en faveur du changement».
- Assure des services de consultation:
  - pour aider les entreprises à concevoir leur plan de réforme/de transformation;
  - pour aider à fournir des évaluations régulières de la progression de la transformation et proposer des mesures correctives, au besoin.
- Aide les gouvernements à mettre en place des instances de réglementation et à former le personnel en conséquence.

Le Rapport de la CE 2 conclut que les compétences et la formation d'une plus large majorité des forces vives du secteur sont le levier central du développement des télécommunications et ne doivent pas être négligées. C'est en effet l'amélioration de la qualité des ressources humaines, bien avant la disponibilité de technologies ou de ressources, qui permettra d'accroître au maximum l'impact du développement.

La priorité accordée à la formation a été un élément majeur des conférences de développement préparatoires à la CMDT-98. La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (AR-CRDT-96) qui a eu lieu à Beyrouth en novembre 1996 a élaboré une Recommandation intitulée "Amélioration de la gestion et du développement des ressources humaines (GRH/DRH) dans les Etats arabes" indiquant qu'il est nécessaire:

- de tirer le meilleur parti possible des centres de formation par l'élaboration d'une politique de marketing de la formation, la spécialisation des centres conçus afin qu'ils fonctionnent dans un contexte de formation et l'utilisation des technologies de téléenseignement;
- de maintenir et de renforcer le réseau de coopération existant entre les États arabes dans le domaine des ressources humaines, afin d'établir des programmes de coopération visant à aider les organisations de la Région à améliorer la qualité de leurs ressources humaines;
- de collaborer avec les centres de formation nationaux et avec les centres de formation régionaux qui doivent être créés pour moderniser leurs méthodes de formation, en utilisant autant que possible les moyens offerts par les technologies de l'information et les réseaux de télécommunication;

### **Encadré N° 6: Le centre de formation virtuel**

Le BDT a été à l'avant-garde de l'utilisation des techniques électroniques et de réseautage pour répondre aux besoins de formation des pays en développement. Projet pilote au départ (en 1995), le Centre est aujourd'hui appelé à jouer un rôle majeur dans le transfert des connaissances à l'intérieur du secteur des télécommunications. Au nombre de ses activités figurent:

- un cours de téléenseignement sur la gestion du spectre pour les pays d'Amérique latine (qui bientôt sera étendu au monde entier);
- trois cents cours supplémentaires disponibles au centre de formation virtuel;
- des ateliers sur l'utilisation des technologies de l'information dans le domaine de la formation.

Un centre de formation virtuel a été créé à Malte dans le cadre du Maltacom Training College.

## **II Vers l'élaboration d'une stratégie du Secteur de l'UIT-D pour le nouveau millénaire**

Les facteurs de base qui doivent être pris en considération dans l'élaboration d'une stratégie du Secteur de l'UIT-D ont été recensés dans la Déclaration de Buenos Aires et sont reproduits dans l'Annexe 2. Comme cela a été dit plus haut, la situation a beaucoup évolué dans les quatre ans qui se sont écoulés depuis la CMDT-94. Le BDT s'est adapté sans cesse à ces changements, adaptations qui sont indispensables lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies pour l'avenir.

Compte tenu de l'expérience qu'il a acquise à ce jour et afin de pouvoir jouer efficacement son rôle de catalyseur, le Secteur doit clairement cibler ses activités sur cinq grands facteurs du développement des télécommunications, à savoir la réforme du secteur des télécommunications, les technologies, la gestion, le financement et les ressources humaines. De plus, le Secteur devra étudier ces facteurs en se fondant sur quatre orientations principales:

- a) Assistance directe
- b) Développement et mobilisation des ressources
- c) Partenariats
- d) Partage de l'information

### **1 La création du BDT: histoire d'une réussite**

Il a fallu beaucoup de temps pour que le rôle important que joue le développement des télécommunications puisse se concrétiser au sein de l'UIT. Après des débuts modestes à la Conférence de plénipotentiaires de 1959 (Genève), puis au terme de trois Conférences de plénipotentiaires supplémentaires et enfin, avec la création de la Commission Maitland, le Secteur du développement a mis trente ans pour acquérir le même statut que les deux Secteurs traditionnels de l'UIT qui s'occupent, l'un de la normalisation des télécommunications et, l'autre de la réglementation des radiocommunications. S'il est admis que la mise en place d'un système de télécommunication à l'échelle planétaire constitue l'une des grandes réalisations de l'homme, il doit sûrement en découler que l'octroi de ses avantages aux deux tiers restants de l'humanité est

assurément un objectif important à atteindre. Même après la création du BDT conformément au rapport de la Commission de Haut Niveau, à la Conférence de plénipotentiaires de 1989 (Nice), il a fallu attendre la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) pour que ses Programmes et son orientation aient la forme actuelle et que sa structure se mette en place.

Vus sous ce jour, les succès remportés par le BDT (dont certains sont illustrés ci-dessous) en quatre ans d'existence à peine devraient être source d'orgueil pour les Membres de l'Union. Parmi les nombreux succès à inscrire à l'actif du Secteur du développement, il y a lieu de mentionner les Rapports sur le développement des télécommunications dans le monde (la quatrième version est actuellement élaborée en vue de la CMDT-98), dont la parution a été saluée dans le monde entier.

Les Plénipotentiaires, lorsqu'ils ont créé le BDT, avaient prévu un budget limité (quelque 6,7 millions de francs suisses par an) comme capital de lancement propre à engendrer des activités et des projets qui auraient un effet multiplicateur. La sagesse des Plénipotentiaires a été confirmée par les résultats importants obtenus dans de nombreux pays, y compris dans le cadre des douze programmes, qui sont sans rapport avec le budget limité disponible. L'obtention de ces résultats a été possible grâce aux efforts collectifs menés à titre unilatéral, bilatéral et multilatéral, avec le concours du BDT qui a joué un rôle de catalyseur. Cette façon de procéder - le BDT fonctionnant dans les limites d'un budget restreint au lieu de s'efforcer d'augmenter sa charge de travail - a prouvé sans conteste qu'il s'agissait là de la bonne méthode à suivre.

La tâche qui consiste à fixer une orientation stratégique pour le Secteur du développement doit toujours être vue sous l'angle de la mission exigeante qu'il doit remplir - à savoir étendre les avantages des télécommunications et des services qu'il peut offrir aux deux tiers de la population du monde. Les deux aspects de ce problème constituent une obligation fondamentale du Secteur du développement et doivent être intégrés dans les prévisions qui suivent. Le premier de ces aspects tient à la nécessité de porter une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés (PMA) et le second consiste à accorder la priorité aux activités destinées aux pays ayant des besoins précis et urgents.

Fort de son expérience de quatre ans jalonnés de succès, le Secteur du développement dispose d'une base solide pour établir ses priorités pour la période 1999-2003. Les rapports des Commissions d'études du Secteur du développement, sur lesquels se fonde en grande partie le présent Rapport stratégique, constituent un tremplin à partir duquel on peut aborder la deuxième période de quatre ans. Pendant cette période, les priorités vont certainement continuer à évoluer, reflétant ainsi la nature dynamique du secteur des télécommunications. Celui-ci continuera à remplir son rôle conformément aux dispositions de la Constitution et de la Convention mais ses priorités stratégiques pour la période 1999-2003 pourraient, à titre provisoire, être définies comme suit:

## **2 Assistance directe - Exécution des projets - Conclusion des contrats**

Le BDT continue de jouer un rôle important dans le domaine de la coopération technique sous forme de projets ou d'assistance directe. Les projets sont, pour l'essentiel, du ressort des pays bénéficiaires, le BDT faisant office d'agent d'exécution. Les fonds proviennent de plus en plus des pays eux-mêmes mais aussi d'autres sources comme les programmes volontaires spéciaux ou les excédents dégagés par les expositions TELECOM, conformément à la Résolution 11 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et à la Résolution 1111 du Sonel (1997). Les partenariats peuvent être très utiles à cet égard mais il n'est pas facile de procéder ainsi pour l'accès

universel, certains aspects des télécommunications rurales et les priorités des PMA, parce qu'en pareils cas on ne peut évidemment pas s'attendre à en tirer des bénéfices. Mené à bien en étroite collaboration avec l'UIT, le projet WorldTel a commencé à donner des résultats encourageants en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Compte tenu de ces contraintes, le Secteur du développement continue de fournir aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national une assistance aux pays en développement qui a pour objet de renforcer, d'étendre et d'harmoniser leurs réseaux et services de télécommunication, en:

- 1) aidant les pays à créer, sur le plan des politiques, des stratégies, de la réglementation, de la législation et des investissements, les conditions favorables au succès du développement des télécommunications, avec l'appui des principaux décideurs de tous les secteurs;
- 2) aidant le secteur des télécommunications à développer et à renforcer ses structures institutionnelles;
- 3) aidant toutes les personnes qui travaillent dans le secteur des télécommunications à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires, compte tenu des derniers progrès des télécommunications;
- 4) s'adaptant efficacement, rapidement et en souplesse aux demandes d'assistance technique formulées par les PMA et par les pays ayant besoin d'une assistance spéciale, ainsi que par les pays en transition et par d'autres pays en développement, y compris, s'il y a lieu, par le biais du recouvrement des coûts;
- 5) maintenant et renforçant le Programme volontaire spécial de coopération technique fondé sur des contributions financières, des services d'expert ou toute autre forme de contribution pour répondre au plus grand nombre possible de demandes des pays en développement en matière de télécommunication;
- 6) poursuivant les efforts visant à appliquer la Résolution 52/103 de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres résolutions relatives à l'assistance aux réfugiés, en collaboration avec les organisations concernées.

#### **Encadré N° 7: L'UIT/BDT dans son rôle de catalyseur**

Jusqu'à la fin des années 80, les télécommunications nationales au Bhoutan étaient pratiquement inexistantes.

L'année 1989 a été une année charnière: l'UIT a mené à bien un Plan directeur pour le Bhoutan, financé par le PNUD, permettant ainsi le développement général des télécommunications nationales et internationales de ce pays.

Peu de temps après, le Royaume du Bhoutan a commencé à mettre en oeuvre le Plan avec le concours du Japon qui lui avait octroyé une aide financière. Par la suite, avec le financement du PNUD, l'UIT a poursuivi son assistance technique sous plusieurs formes: une étude sur le terrain, la conception détaillée du réseau en projet, la supervision des plans de construction du réseau et de préparation de l'organisation de la maintenance et des projets y relatifs.

L'UIT a aidé le Département des télécommunications à mettre en place une unité de formation professionnelle, une unité de réparation et une unité de gestion des fréquences et a ainsi contribué à améliorer sensiblement la viabilité de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure de télécommunication du pays.

Même si le stade final du Plan directeur devrait être achevé en 1998, le Bhoutan dispose déjà d'une infrastructure de télécommunication de pointe, qui comprend un réseau hertzien numérique fiable reliant des centraux numériques installés dans toutes les grandes localités du pays à un centre tête de ligne international situé dans la capitale, Thimphu et à un système à satellites. Plus important encore, le Bhoutan peut compter sur un personnel qualifié pour exploiter le système et en assurer la maintenance.

### **3 Mise en valeur et mobilisation des ressources - Partenariats**

Les ressources nécessaires au Secteur du développement pour s'acquitter de son mandat restent une source majeure de préoccupation, d'autant plus que les crédits habituellement affectés au développement sont en baisse. Heureusement, d'autres sources sont désormais disponibles, comme les contributions volontaires ou l'excédent dégagé par les expositions TELECOM. Le Secteur du développement accorde une priorité élevée à la mise en valeur et à la mobilisation des ressources (ressources financières et humaines, technologies, informations et compétences au service du développement des télécommunications) par une action continue visant à:

- 1) identifier les sources de financement. Sur le plan stratégique, l'aide apportée par le BDT au financement des télécommunications peut se diviser en quatre rubriques:
  - i) sources de financement des projets;
  - ii) assistance technique;
  - iii) investissement;
  - iv) partenariat.
- 2) mettre au point des outils et des systèmes de gestion des ressources humaines;
- 3) constituer et gérer des bases de données qui présentent de l'intérêt pour le processus de développement.

#### **Encadré N° 8: Colloques sur le financement des télécommunications**

Organisés par le BDT en partenariat avec les organismes nationaux, les institutions financières et des organisations régionales de télécommunication et avec l'assistance financière d'entités commerciales, cinq Colloques ayant pour thème les aspects commerciaux des télécommunications ont eu lieu dans plusieurs régions du monde, à savoir:

- Abidjan (mars 1996) pour l'Afrique;
- Amman (septembre 1996) pour les Etats arabes;
- Brasilia (juillet 1997) pour les Amériques et les pays des Caraïbes;
- New Delhi (novembre 1997) pour l'Asie et le Pacifique;
- Genève (décembre 1997) pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est;
- Saint-Petersbourg (février 1998) pour les pays de la CEI.

Les conclusions de ces Colloques ont permis de jeter un jour nouveau sur les questions suivantes:

- Les conditions propres à encourager les investissements;
- L'importance des investissements requis pour le développement du Secteur;
- L'établissement d'accords précis entre les participants.

#### **4 Partenariats**

Les accords de partenariat constituent l'une des stratégies possibles les plus prometteuses pour le développement des télécommunications. La mission consiste à établir des partenariats qui profiteront à tous les partenaires, en évitant les approches purement commerciales et en privilégiant les avantages à long terme par opposition aux gains à court terme. La participation des organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux du Secteur du développement revêt une importance particulière, compte tenu des ressources humaines et financières dont disposent ces organisations et du niveau de leurs activités dans le monde en développement.

Le Secteur du développement joue un rôle de catalyseur en encourageant toutes les parties en présence à collaborer au développement des télécommunications. Plus précisément, il favorise et facilite la participation active des pays développés et de la communauté internationale au processus de développement en:

- 1) s'engageant dans des partenariats stratégiques et en généralisant les services et la coopération à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs, l'accent étant mis en particulier sur les pays les moins avancés, entre autres, par le biais de projets de coopération technique visant à assurer un développement durable des télécommunications;
- 2) collaborant avec les autres Secteurs, les Etats Membres et les Membres des Secteurs, les organisations du système des Nations Unies et les organisations régionales de télécommunication en vue d'envisager le développement des télécommunications dans une perspective mondiale et d'améliorer la coopération sur le plan régional.

#### **Partenariats avec de nouveaux acteurs concernant l'application des services de télécommunication**

La poursuite du travail axé sur les applications destinées aux activités économiques des zones rurales dans des domaines tels que l'agriculture, la santé et l'enseignement a permis à de nouveaux participants de s'intéresser aux travaux du Secteur. A cet égard, il conviendrait d'envisager de formuler des recommandations à l'intention de la CMDT-98 invitant les responsables de la planification et les décideurs d'autres secteurs à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de solutions faisant appel aux télécommunications pour régler les problèmes auxquels sont confrontées les zones rurales. Encourager la dimension horizontale (transsectorielle) des télécommunications dans le processus de développement socio-économique global par le biais de projets d'application (télémédecine, téléenseignement, protection de l'environnement, etc.) réalisés en collaboration avec d'autres organisations spécialisées dans leurs domaines de compétence respectifs constitue un résultat pratique de ces initiatives.

L'éventail des activités où des résultats significatifs pourront être obtenus sera indéniablement limité par le manque de ressources, mais certaines activités transsectorielles sont particulièrement prometteuses. Il s'agit notamment des activités (y compris d'évaluation) liées à des projets pilotes et concernant des moyens de communication orientés sur l'accès aux services des communautés. Ces activités pourraient se fonder sur l'excellent travail déjà réalisé par le Secteur du développement, par exemple la mise en oeuvre de télécentres à tous les niveaux, depuis les simples cabines téléphoniques jusqu'aux centres de télécommunication les plus modernes.

## **Partenariats avec les autres Secteurs de l'UIT**

Les partenariats au sein de l'UIT, qui constituent une pratique bien établie, offrent des possibilités particulières. Pour preuve, la participation au deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) qui se tiendra en mars 1998, avant la CMDT. Ce forum sera consacré au thème général du commerce des services des télécommunications et plus précisément aux "questions de politique et de réglementation liées au renforcement de l'assise financière de l'industrie des télécommunications dans le nouveau climat de libéralisation (c'est-à-dire aux questions liées à la tarification, aux taxes et aux clés de répartition ainsi qu'aux investissements)".

### **Encadré N°9: Cours de gestion du spectre avec utilisation du Centre de formation virtuel**

Des experts de premier plan de l'UIT-R ont collaboré avec le BDT à l'organisation d'un cours de formation à distance (utilisant le centre de formation virtuel) sur la gestion du spectre en Amérique latine du 16 juin au 29 août 1997.

Quatre-vingt heures de ce cours étaient consacrées aux aspects fondamentaux de la gestion du spectre et un cours d'une semaine traitait d'aspects plus poussés.

Il a fourni la preuve que les pays non industrialisés étaient désireux de bénéficier des technologies d'apprentissage à distance.

## **Partenariats avec d'autres organisations internationales ou régionales**

Le Secteur du développement a commencé à établir des alliances stratégiques et des accords de coopération avec d'autres organisations internationales et régionales concernées, par exemple la Banque mondiale, l'OMC, le PNUD, l'UNESCO, l'OMS, le PNUE, la CNUCED, etc., afin d'agir de manière plus sélective et de faire porter les efforts sur les domaines dans lesquels chaque organisation bénéficie d'un avantage comparatif.

A cet égard, la Déclaration sur l'accès aux services d'information et de télécommunication de base, approuvée par le Comité administratif de coordination (CAC) des Nations Unies, est particulièrement intéressante. Elle demande instamment aux pouvoirs publics, au secteur privé et aux organisations de développement multilatérales et bilatérales de se fixer comme priorité l'élargissement de l'infrastructure nationale des télécommunications aux zones rurales et le raccordement de ces zones, à des coûts raisonnables, à des réseaux internationaux fiables. Les chefs des organisations du système commun des Nations Unies se sont engagés à oeuvrer ensemble pour encourager un accès universel aux services de télécommunication et d'information de base. Des applications ont été définies pour lesquelles des projets pilotes pourraient être réalisés pour améliorer l'accès.

Des possibilités de partenariat peuvent se présenter, par exemple, avec la Banque mondiale. Celle-ci représente une importante source de financement pour les projets d'infrastructure privés et publics dans les pays émergents et assure aussi une fonction de catalyse dans la mobilisation d'autres sources financières. En outre, dans le cadre de son Programme d'information pour le développement (InfoDev), programme de subventions qui regroupe des donateurs publics bilatéraux, des entreprises privées et la Banque mondiale elle-même, des pouvoirs publics, des peuples et des entreprises des pays émergents se voient offrir la possibilité d'expérimenter des projets pilotes novateurs.

Par ailleurs, un partenariat pourrait être envisagé avec la CNUCED et sur les questions relatives à l'accès aux services faisant appel aux télécommunications. Il a été suggéré que la CNUCED, en étroite collaboration avec l'UIT, entreprenne des travaux analytiques et pratiques pour permettre aux membres intéressés de mieux évaluer les différentes possibilités que représenterait pour eux l'accès à des services commerciaux de télécommunication à des prix plus avantageux et à des conditions plus favorables. Il conviendrait peut-être de traiter en priorité la situation des petites entreprises et des zones sous-équipées (en particulier dans les PMA).

La participation de l'UIT à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe revêt une importance particulière pour les pays en développement. Elle donne l'occasion de travailler en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies (Département des affaires humanitaires) et des opérateurs internationaux comme INMARSAT.

### **Partenariats avec le secteur privé**

La pratique qui consiste à encourager le secteur privé à participer aux activités du Secteur du développement est déjà bien établie et a rencontré un grand succès.

#### **Encadré N° 10: Guide consacré à l'introduction d'un système informatisé de gestion d'abonné (CSMS)**

Elaboration d'un guide et de modèles de logiciels d'un CSMS pour les PMA et d'autres pays en développement.

Partenaires intéressés:

- European Marketing Liaison (Royaume-Uni)
- France Telecom-Sofrecom (France)
- Korea Telecom (Corée)

Deux experts du BDT issus de pays en développement sont membres de l'équipe et font part des besoins réels des pays en développement.

Destiné aux ingénieurs chargés de la maintenance et de l'informatisation des réseaux de ligne d'abonné, le guide traite notamment des sujets suivants:

- Fonctions d'un CSMS
- Rôle et importance de la maintenance des installations extérieures (OSP)
- Intégration du CSMS dans la maintenance des installations extérieures
- Méthode d'introduction d'un CSMS.

### **Etablissement de partenariats constructifs**

- Continuer à participer pleinement aux activités du PNUD en tant que son agent d'exécution, ainsi qu'aux activités d'autres agences de développement à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et à participer à d'autres arrangements, par exemple fonds d'affectation spéciale, partage des coûts et excédents dégagés par TELECOM.
- Poursuivre la participation du Programme international pour le développement de la communication (IPDC), au secteur de la communication, de l'information et de l'informatique (CII) de l'UNESCO, ainsi qu'à d'autres secteurs de programmes connexes.

## **5 Partage de l'information**

Compte tenu de la déréglementation, de la privatisation et des réformes structurelles qui interviennent dans le monde entier, il faut mettre au point un programme solide et cohérent pour aider les pays en développement à mettre en place des cadres réglementaires juridiques et systémiques efficaces. L'un des rôles fondamentaux du Secteur de l'UIT-D est de partager et de diffuser les informations selon les modalités suivantes:

- 1) établir un "réseau" de contacts et de sources fiables à l'échelle du monde entier en vue de recueillir des informations et des connaissances appropriées pour le développement des télécommunications;
- 2) généraliser et améliorer la diffusion des informations sur le développement des télécommunications dans le monde, en établissant un "système mondial de l'information" avec accès en ligne pour les partenaires du développement et en continuant à fournir des informations fiables et à jour (Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, Indicateurs de développement, bases de données, profils de pays, etc.);
- 3) continuer à promouvoir les télécommunications en tant qu'outil global du développement socio-économique par l'intermédiaire d'études, de publications et d'autres formes de diffusion des informations;
- 4) encourager de toutes les manières possibles le renforcement du rôle joué par les technologies de télécommunication et de l'information pour promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable;
- 5) transférer les connaissances disponibles en matière de développement des télécommunications, soit par le biais d'une formation individuelle en groupe, soit par l'octroi de bourses d'études pour acquérir ces connaissances.

## **6 Renouveau du Secteur - Nouveaux moyens à mettre en oeuvre pour s'acquitter de la tâche**

Il faut rappeler que pour s'acquitter de ses fonctions, le Secteur du développement des télécommunications travaille, dans le cadre de conférences de développement des télécommunications, avec les Commissions d'études du développement qui leur sont associées et avec le Bureau du développement des télécommunications. Le présent rapport stratégique doit fournir des contributions à ces trois composantes du Secteur du développement mais d'autres rapports comme le rapport du Groupe de réflexion, dont il est tenu compte dans le Rapport du Comité consultatif<sup>5</sup> pour le développement des télécommunications auront aussi une influence considérable, en particulier sur les travaux des Commissions d'études et sur le BDT.

Pour ce qui est des orientations stratégiques que le Secteur du développement pourrait être amené à suivre au cours des quatre prochaines années et au-delà, plusieurs lignes directrices sont suggérées.

---

<sup>5</sup> Voir Document ...

Le Plan stratégique devrait donner au Secteur du développement les moyens de répondre aux grandes tendances exposées dans la première partie du présent rapport; il devrait:

- se fonder sur l'expérience acquise par le Secteur du développement au cours des quatre premières années: renforcement de ses points forts, suppression des activités inefficaces et maintien de la continuité;
- renforcer le rôle de catalyseur de l'UIT-D dans la promotion des activités entreprises en partenariat entre entités publiques et entités privées, de sorte que les résultats obtenus sur le plan du développement le soient rapidement;
- rendre compte des disparités entre les différentes régions de l'UIT, en adaptant les méthodes aux points forts de chacune des régions et sous-régions.
- privilégier souplesse et innovation pour maximiser l'avantage concurrentiel des activités et ressources de l'UIT-D.

L'UIT-D devra donc adopter une attitude entreprenante et proactive au cours des quatre prochaines années. Les grandes orientations stratégiques pourraient être les suivantes:

### **Orientation stratégique N° 1: Fournir des informations pour le développement des télécommunications**

Renforcer les moyens et la capacité du BDT pour qu'il puisse fournir un savoir, des informations et des avis de tout premier plan aux pays en développement pour leur permettre d'améliorer sensiblement leurs télécommunications. Mesures envisagées:

- renforcer les compétences du BDT dans le domaine des politiques de télécommunication en ce qui concerne la recherche, la documentation, l'échange d'informations et l'assistance, afin d'assumer en quelque sorte une fonction de "chambre de compensation" à plusieurs niveaux: législation nationale, réglementation, licences, montages associatifs, etc.;
- renforcer les connaissances techniques disponibles dans les domaines critiques, en combinant des compétences techniques élevées à une vision macroéconomique et à une expérience universelle;
- renforcer le système de gestion de l'information du BDT pour proposer les meilleurs produits possibles: Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, Indicateurs du développement, modèles d'investissement, modèles à suivre pour satisfaire aux exigences des nouveaux accords commerciaux, etc.;
- exploiter les informations existant sur le marché privé;
- faire en sorte que le BDT puisse répondre aux demandes dans les domaines prioritaires: accords internationaux et réglementation nationale, négociations en présence des opérateurs mondiaux, nouvelles technologies et convergence des technologies, tarifs et financement et questions connexes.

**Orientation stratégique N° 2: Tirer le meilleur parti possible du rôle de catalyseur et de la valeur ajoutée du Secteur du développement**

- augmenter le nombre des Membres du Secteur par diverses améliorations sur trois plans: information, liaison et promotion;
- promouvoir la participation de nouveaux partenaires (organisations d'utilisateurs, organisations non gouvernementales, etc.);
- consolider la présence régionale en développant la décentralisation des fonctions et de l'autorité au profit des bureaux régionaux et en renforçant les fonctions de coordination du siège.

**Orientation stratégique N° 3: Optimiser les ressources du Secteur du développement**

- améliorer la structure du Secteur de l'UIT-D, le rendre plus souple et plus adaptable, diminuer les coûts internes et tirer le meilleur parti des ressources disponibles;
- renforcer l'impact des travaux des Commissions d'études en organisant, par exemple, des groupes d'experts et des groupes régionaux chargés d'étudier les Questions prioritaires;
- adopter une approche plus commerciale, y compris par l'application du principe de recouvrement des coûts.

**Orientation stratégique N° 4: Répondre aux attentes**

- améliorer les produits et les services en mettant l'accent sur les attentes des clients et le facteur temps;
- rendre l'UIT-D plus rapide, plus efficace et plus rentable et accélérer ses méthodes de travail et chercher à innover afin de réduire ses coûts de fonctionnement internes;
- renforcer son impact sur le développement, enfin, différencier ses modes d'action et les adapter aux besoins de ses clients, notamment pour promouvoir l'éclosion d'un secteur privé dans chaque pays (favoriser les petites et moyennes entreprises);
- s'assurer les services du BDT: mener à bien divers programmes et projets au service des pouvoirs publics et des opérateurs aux termes d'arrangements contractuels (ainsi en Amérique latine).

**Annexes: 2**

## ANNEXE 1

### **Mission du Secteur du développement des télécommunications**

Mission du Secteur de l'UIT-D:

- 1 (1) Les fonctions du Secteur du développement des télécommunications consistent à répondre à l'objet de l'Union, tel qu'il est énoncé à l'article 1 de la présente Constitution et à s'acquitter, dans les limites de sa sphère de compétence spécifique, de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications en offrant, organisant et coordonnant les activités de coopération et d'assistance techniques.
- (2) Les activités des Secteurs des radiocommunications, de la normalisation des télécommunications et du développement des télécommunications font l'objet d'une coopération étroite en ce qui concerne les questions relatives au développement, conformément aux dispositions pertinentes de la présente Constitution.
- 2 Dans le cadre susmentionné, les fonctions spécifiques du Secteur du développement des télécommunications sont les suivantes:
  - a) accroître la sensibilisation des décideurs au rôle important des télécommunications dans les programmes nationaux de développement économique et social et fournir des renseignements et des conseils sur les options possibles en matière de politique générale et de structure;
  - b) encourager le développement, l'expansion et l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication, notamment dans les pays en développement, compte tenu des activités des autres organes concernés, en renforçant les moyens de développement des ressources humaines, de planification, de gestion, de mobilisation des ressources, et de recherche-développement;
  - c) stimuler la croissance des télécommunications par la coopération avec les organisations régionales de télécommunication et avec les institutions mondiales et régionales de financement du développement, en suivant l'état d'avancement des projets retenus dans son programme de développement, afin de veiller à leur bonne mise en œuvre;
  - d) favoriser la mobilisation de ressources pour apporter une assistance aux pays en développement dans le domaine des télécommunications, en encourageant l'établissement de lignes de crédit préférentielles et favorables et en coopérant avec les organismes de financement et de développement internationaux et régionaux;
  - e) promouvoir et de coordonner des programmes permettant d'accélérer le transfert de technologies appropriées en faveur des pays en développement compte tenu de l'évolution et des modifications qui se produisent dans les réseaux des pays développés;
  - f) encourager la participation de l'industrie au développement des télécommunications dans les pays en développement, et donner des conseils sur le choix et le transfert des technologies appropriées;

- g)* donner des conseils, effectuer ou parrainer des études, le cas échéant, sur des questions de technique, d'économie, de finances, de gestion, de réglementation et de politique générale, y compris des études sur des projets spécifiques dans le domaine des télécommunications;
- h)* collaborer avec les autres Secteurs, le Secrétariat général et les autres organes concernés pour élaborer un plan global pour les réseaux internationaux et régionaux de télécommunication, de manière à faciliter la coordination de leur développement en vue de la prestation de services de télécommunication;
- i)* s'intéresser spécialement, dans l'exercice des fonctions précitées, aux besoins des pays les moins avancés.

## ANNEXE 2

### Extraits de la Déclaration de Buenos Aires

Pour définir la stratégie du Secteur de l'UIT-D, il faut prendre en compte les facteurs ci-après dont plusieurs ont déjà été inscrits dans la Déclaration de Buenos Aires. Les nouveaux faits marquants intervenus depuis 1994 sont indiqués en italiques:

- 1) Toute initiative de coopération stratégique prise par l'UIT concernant le développement des télécommunications doit reconnaître les différences de niveaux existant entre pays en développement. Il est encourageant de constater que les pays à télédensité moyenne tendent à se rapprocher des pays à forte télédensité, mais on observe aussi une disparité croissante entre pays à télédensité moyenne et pays à faible télédensité. Cette réalité fait ressortir la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés. *Elle souligne également la nécessité de trouver des solutions parfaitement différenciées et adaptées aux divers types de pays en développement (PMA, économies en transition, pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, etc.).*
- 2) Les besoins de la plupart des pays en développement étant immenses, mais les ressources dont on dispose pour y répondre restant limitées, les gouvernements devraient élaborer des politiques et des structures réglementaires appropriées.
- 3) Le développement des télécommunications peut être encouragé, dans des circonstances appropriées, par la libéralisation, l'ouverture aux investissements privés et la concurrence. Dans toute restructuration, leur apport doit être compatible avec les objectifs nationaux de développement et avec l'amélioration du service à l'intérieur des zones mal desservies. A l'occasion d'une restructuration, il convient d'adopter une structure réglementaire permettant de:
  - créer un environnement stable et transparent afin d'attirer les investissements,
  - faciliter l'accès au réseau des prestataires de services dans un contexte assurant une concurrence loyale, tout en maintenant l'intégrité du réseau,
  - garantir la fourniture du service universel, afin de parvenir au développement rural intégré, ainsi que de promouvoir l'innovation et l'introduction de nouveaux services et de nouvelles technologies,
  - garantir les droits des usagers, des exploitants et des investisseurs.

L'objectif d'une restructuration devrait être d'encourager le partenariat entre organisations de télécommunication des pays développés et des pays en développement, dans des conditions équitables pour les intérêts de ces derniers.

- 4) L'UIT a un rôle particulier à jouer pour apporter une assistance aux décideurs en ce qui concerne les différentes options qui s'offrent à eux pour mettre en oeuvre des politiques et des structures réglementaires adaptées aux besoins particuliers de chaque pays. Elle devrait travailler en étroite coopération avec des organisations régionales de télécommunication et avec des institutions de développement et de financement internationales, régionales et nationales. *Dans un environnement où le déséquilibre de pouvoir de négociation entre les opérateurs mondiaux et les petits pays en développement atteint des proportions impressionnantes, l'UIT devra contribuer à sauvegarder les intérêts publics internationaux.*

*Elle doit s'efforcer d'établir un "Contrat mondial de développement" visant à équilibrer les forces économiques et à éviter qu'aux disparités actuelles dans l'accès aux télécommunications de base ne s'ajoute un autre fossé entre les nantis et les démunis de l'information.*

- 5) Etant donné que les ressources disponibles dans le cadre de la coopération multilatérale ne suffiront pas à répondre aux besoins des pays en développement, l'UIT doit faire preuve de créativité pour catalyser l'effort commun de manière concertée avec toutes les entités qui constituent sa famille élargie, avec les organisations et les institutions mondiales, régionales et nationales, et avec le secteur privé. Ces organisations et institutions mondiales, régionales et nationales ainsi que les institutions de développement, de financement et d'investissement mondiales, régionales et nationales sont instamment priées d'accorder un rang de priorité plus élevé au développement des télécommunications dans les pays en développement.
- 6) Les études conduites par les Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications de l'UIT contribuent, pour une large part, au transfert des connaissances et de la technologie. Une coopération étroite entre ces Secteurs et le Secteur du développement des télécommunications est nécessaire pour apporter une nouvelle dimension dynamique à un tel transfert.
- 7) Les stratégies de développement qui seront élaborées devraient englober les technologies de l'information ainsi que la radiodiffusion sonore et télévisuelle de Terre et par satellite qui constituent un facteur clé pour la promotion du développement économique, social et culturel - (...).
- 8) Aucun réseau de télécommunication ne peut être conçu, installé et exploité efficacement sans une main-d'oeuvre suffisamment qualifiée à tous les niveaux. Le développement et la gestion des ressources humaines nécessitent une action novatrice qui permettra de relever le défi de l'évolution rapide dans l'environnement des télécommunications.

---